

Contrat de partenariat avec "Alsace 20"

Rapport n° CP/2013/620

Service gestionnaire :

Le Vaisseau

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation une convention de partenariat avec la chaîne de télévision locale Alsace 20. Ce partenariat consiste en la réalisation et la diffusion de vidéos pédagogiques sur le thème des mathématiques, produites à l'occasion de l'exposition 'Mathémanip' au Vaisseau.

Le Département souhaite collaborer avec la chaîne de télévision Alsace 20, afin de développer la curiosité d'un public familial aux mathématiques par une approche pédagogique. Cette collaboration consiste en la réalisation de neuf vidéos sur le thème des mathématiques (*de 3 à 4 minutes*) chacune, à destination d'un public familial, basées sur une approche ludique des mathématiques. Ces vidéos seront notamment diffusées sur le site Internet du Vaisseau et sur la chaîne Alsace 20 d'octobre 2013 à août 2014 (*durée de l'exposition « Mathémanip » au Vaisseau*) à raison de 5 diffusions le samedi et 5 diffusions le dimanche, soit au total 430 diffusions en journée sur la chaîne précitée.

Le montant global de cette collaboration s'élève à 13.500 € HT. En annexe au présent rapport, vous trouverez la convention qui formalise ce partenariat.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22141	011-6231-3111	150 000,00 €	23 115,09 €	16 146,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention de partenariat à intervenir entre le Département et Alsace 20.

Elle autorise, par ailleurs, le Président du Conseil Général à signer ladite convention.

Strasbourg, le 19/08/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL